



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	23
Date de la convocation		
11/01/2024		
Date d'affichage		
11/01/2024		

Séance du 17 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 17 Janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de DUBOS Christelle, DUSSES Jacques, BREVET Véronique qui ont donné respectivement pouvoir à CHESSOUX Stéphanie, BENOIT-DELBAST Jacqueline, DELPUECH Jean-Luc.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-Josée, BOUCLEY Evelyne, DARRIBERE Patrick, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan

Secrétaire de séance : LE COADIC Bruno

N°2024-01-17-04/04 Acquisition d'une parcelle en espaces naturels sensibles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acquisition par la Commune de la parcelle C341, en 2023, perpendiculaire à la « Piste Allemande », face à l'ex I.H.M.,

Considérant que l'acquisition de la parcelle C352, contigüe à 3 parcelles communales, permettant une continuité de cheminement entre le sentier longeant le Boudigau côté Ouest et l'allée de l'Hélio Marin,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle C352 (6 810 m²) au prix fixé par le Conservatoire du Littoral ou les cédants,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièces afférente.

A Labenne, le 18 janvier 2024

Le Secrétaire de séance,


Bruno LE COADIC

Le Maire,


Jean-Luc DELPUECH

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 22/01/2024
Et publication et/ou notification le 22/01/2024